

## ROLES DES ACTEURS

### L'ORGANISME REFERENT ECIA VAE

L'organisme référent se voit confier deux grandes missions :

- Vérifier la recevabilité de la demande des candidats au CQP par la VAE qui se traduit par une orientation du candidat vers le dispositif le plus approprié à son profil (VAE, formation, autre parcours).
- Accompagner le candidat dans l'élaboration de son dossier déclaratif et le préparer au jury.

Ses missions se déclinent comme suit :

- Réceptionner les mails adressés automatiquement via le site Internet de la branche.
- Adresser au candidat le dossier préalable.
- Confirmer le dépôt du dossier préalable (attestation de dépôt).
- A l'aide d'EciaVision, répondre aux demandes du candidat concernant le dossier déclaratif.
- Transmettre le fichier des résultats au prestataire agréé.
  
- Organiser avec le prestataire agréé le déroulement de la passation du questionnaire ECIA.
- Réaliser un entretien complémentaire avec le candidat si besoin.
- Effectuer une analyse du dossier préalable complet.
- Rédiger l'avis de recevabilité et l'adresser au candidat.
- Renseigner à partir de la plateforme EciaVision les résultats obtenus par le candidat.
  
- Organiser et planifier l'accompagnement des candidats.
- Accompagner les candidats individuellement et collectivement.
- Préparer les candidats au jury.
  
- Adresser le dossier de chaque candidat au coordinateur du jury.

## ROLES DES ACTEURS

### LE PRESTATAIRE AGRÉÉ

**Le prestataire agréé** est sollicité par l'organisme référent ECIA VAE pour assurer la passation du questionnaire.

- L'organisme référent ECIA VAE a la possibilité d'indiquer, lors de la préparation, s'il souhaite un questionnaire d'évaluation en ligne (sous condition de moyens informatiques disponibles en centre ou en entreprise) ou si besoin l'intervention du prestataire agréé avec mise à disposition des moyens informatiques en centre ou en entreprise.
- Le prestataire agréé assure l'archivage des résultats (recevabilité, jury) à partir des données transmises par l'organisme référent ECIA VAE et le coordinateur du jury.
- Il assure la maintenance, la mise à jour des questionnaires et de la plateforme de gestion des résultats EciaVision.

## ROLES DES ACTEURS

### LES PROFESSIONNELS EVALUATEURS

- Deux professionnels évaluateurs sont désignés par la CPNE pour chacune des sessions VAE CQP.
- Les professionnels évaluateurs assurent 3 grandes missions : ils examinent les dossiers, reçoivent les candidats pour s'entretenir avec eux à l'aide du guide jury et délibèrent pour donner un avis d'attribution ou non du CQP.
- Les professionnels évaluateurs sont préalablement destinataires du guide jury, formés à l'exercice de leur rôle et accompagnés par le coordinateur du jury.
- Leur rôle se décline de la manière suivante :
  - Réceptionner les dossiers de chaque candidat, les analyser et identifier les points forts et les points faibles, pour préparer les questions à poser.
  - Recueillir tous les éléments nécessaires à la formulation d'un avis sur le candidat au cours de la présentation et des échanges de questions-réponses avec le candidat.
  - Formuler l'avis d'attribution totale ou partielle du CQP.

## ROLES DES ACTEURS

### LE JURY NATIONAL

Il est composé de :

- 2 représentants du collège employeur : le président de la CPNEF et un représentant de la profession.
- 1 représentant des organisations syndicales de salariés.
- 1 représentant de l'AGEFAFORIA.

Il formule un avis d'attribution au regard des tableaux de synthèse des résultats qui lui sont présentés.

Cet avis est ensuite soumis à la CPNE de la branche qui attribue ou non le CQP.

## ROLES DES ACTEURS

### LE COORDINATEUR DE JURY

Le coordinateur du jury a pour mission d'assurer le bon déroulement de la mission du jury depuis la préparation jusqu'à la délibération. Il est chargé pour cela de :

En amont auprès des professionnels évaluateurs

- Contacter les professionnels évaluateurs désignés par la CPNE.
- Transmettre aux professionnels évaluateurs les dossiers des candidats.
- Convoquer les candidats.
- Organiser la tenue de l'évaluation par les professionnels évaluateurs (lieu, date, candidats, supports...).

Pendant l'évaluation des professionnels évaluateurs

- Veiller au respect de la procédure d'évaluation et à son objectivité.
- Assurer le secrétariat des professionnels évaluateurs.
- Recueillir les résultats.

Après l'évaluation par les professionnels évaluateurs, au niveau du jury national

- Centraliser les résultats et les présenter au jury national.
- Transmettre les éléments de notation pour archivage.
- Organiser avec l'AGEFAFORIA la prise en charge des frais des professionnels évaluateurs et membres du jury national.

*Se rapprocher de l'AGEFAFORIA pour obtenir les coordonnées du coordinateur de jury.*

## ROLES DES ACTEURS

### L'AGEFAFORIA

Comme pour d'autres dispositifs auxquels elle contribue activement, l'AGEFAFORIA joue ici un rôle de coordinateur global ou d'ensemblier de la démarche afin que chacun des acteurs trouve sa place.

Cette mission se traduit notamment par :

- Un suivi global de l'ensemble de la démarche en tant que garant technique de la procédure VAE CQP.
- L'animation du réseau des acteurs prestataires, notamment des organismes référents ECIA VAE retenus sur le territoire.
- Une capitalisation des expériences conduites quantitativement et qualitativement à partir des informations transmises par le prestataire agréé, le coordinateur du jury et les organismes référents.
- Un accompagnement et un reporting vers les branches professionnelles qui utilisent le dispositif (organisation de l'inscription des CQP au RNCP, CPNE...).
- L'organisation de la prise en charge des prestations des différents acteurs.
- ...

## ROLES DES ACTEURS

### L'ENTREPRISE

Lorsque la démarche de CQP par la VAE est initiée par une entreprise pour un groupe de salariés, l'entreprise devient partie prenante du projet et a pour mission de réunir les conditions nécessaires au succès de l'opération.

Cela se traduit par :

- L'organisation d'une communication amont au regard des enjeux de l'entreprise.
- La constitution du groupe de candidats intéressés par la démarche.
- La coordination de la démarche avec l'organisme référent ECIA VAE : objectifs, points de vigilance, plannings.
- La mise à disposition des moyens matériels permettant l'organisation de la démarche : disponibilité des salariés, mise à disposition de salles, d'outils informatiques pour la réalisation des dossiers...
- Le suivi de l'opération avec l'organisme référent ECIA VAE et l'AGEFAFORIA.